

Adoptez — un — artiste

Une expérience de financement direct et participatif

Un état des lieux

Au cours des dernières années, les budgets dévolus à la culture se sont littéralement effondrés, tant au niveau national qu'en ce qui concerne les décideurs régionaux ou locaux. Les associations culturelles doivent réviser à la baisse leurs projets tels ceux impliquant des artistes : animations, ateliers d'écriture, etc... Les maisons d'éditions voient leurs ventes décliner sans cesse. Les festivals dédiés au spectacle vivant, musique ou conte, sont de plus en plus menacés quant à leur simple survie. Cette situation est très inquiétante. Elle a entraîné une forte baisse des revenus de la plupart des artistes, au point de ne simplement plus pouvoir vivre de leur art. Le phénomène est aggravé par ce que l'on pourrait appeler une « exigence de gratuité » de la part de bon nombre d'internautes, pour tout ce qui relève de la « consommation culturelle ». Banalisé, considéré comme allant de soi, le téléchargement sans contrepartie revient, tout simplement, à priver les créateurs d'une bonne part des revenus générés par la vente des livres qu'ils écrivent, des musiques qu'ils composent. Il est évident que l'on ne reviendra pas en arrière. Par conséquent, si l'on souhaite que les artistes aient une (petite) place dans la société, qu'ils puissent travailler et (sur)vivre de leur travail, il convient de réfléchir à de nouveaux modes de « financement » de leur existence.

*

Une réponse possible : le financement direct et participatif

Vous appréciez le travail d'un artiste et vous avez envie de lui manifester votre soutien de manière concrète, afin qu'il puisse continuer de travailler – et que, par voie de conséquence, vous puissiez continuer de lire ses livres, écouter ses musiques, etc. L'idée qui vous est proposée est simple. À la manière d'un abonnement, vous vous engagez à verser chaque mois une certaine somme d'argent à la personne que vous voulez soutenir. Il vous appartient de choisir le montant de cette somme. Ce peut être symbolique (deux ou trois euros) ou, si vous avez des envies de mécénat culturel et la possibilité de les concrétiser, il n'est pas interdit de consacrer une somme plus conséquente ! À vous également de fixer la durée de la période sur laquelle vous vous engagez (six mois, un an...). Libre à vous de vous « réabonner » par la suite si vous le souhaitez ! Enfin, vous pouvez choisir la périodicité de votre versement (mensuel, trimestriel, annuel) et les modalités de ce versement (chèque, virement bancaire, virement via Paypal, etc.).

*

En contrepartie à ce soutien

L'artiste soutenu (écrivain, musicien, conteur, artiste multimédia, etc.) s'engage à vous adresser chaque mois, via internet, une newsletter faisant le point sur son travail en cours et ses projets.

Lorsque possible, cette newsletter sera accompagnée d'un « bonus » inédit et hors-commerce : chapitre d'un livre en cours d'écriture, enregistrement d'une prestation publique, mix alternatif d'un morceau de musique, extrait d'un projet divers, etc.

* * *